

St Rémy du val

Bulletin municipal
N°5 Janvier 2023



www.stremyduval.mairie72.fr

Le Mot du Maire

Fabienne Ménager



Madame, Monsieur,

Une année nouvelle s'ouvre sur de nouvelles perspectives. Ce sera pour la commune l'année de l'ouverture de notre commerce. Les projets sont nombreux et l'envie d'animer notre village et de magnifier notre environnement nous font agir.

Ce mot du maire est aussi l'occasion pour moi de remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui œuvrent pour la collectivité :

- Les conseillers municipaux : Joël Godmer, 1^{er} adjoint, qui me seconde avec une grande efficacité ; Michel Vallée, 3^{ème} adjoint, et Bérangère Di Dio qui veillent à l'état de notre voirie et à l'assainissement ainsi qu'à la communication.
- A Alain Chamroux, 2^{ème} adjoint, qui a présenté sa démission à sa fonction d'adjoint et de conseiller municipal à notre grand regret. Je souhaite saluer son engagement au sein du conseil et à le remercier pour son investissement qui nous a été précieux. Je regrette profondément les raisons de son départ qui sont complètement indépendantes de l'entente au sein de conseil qui est très bonne.
- Les agents de notre collectivité : Laëtitia Fernandez, notre secrétaire ; Véronique Bône, à l'agence postale et Alexandre Lenoir, à l'entretien de la commune ainsi qu'Alexia Thireau à l'entretien de la salle des fêtes et de la mairie. Je les salue pour leur professionnalisme et leur engagement dans et pour le service public.
- Les membres des bureaux des associations et les adhérents de ces mêmes associations qui œuvrent aussi pour le rayonnement de notre village. Ce sont des forces vives pour la vie de la commune. Je ne vais pas les nommer ici, au risque d'en oublier, mais ils sont régulièrement mis à l'honneur dans la rubrique consacrée aux associations.
- Les particuliers qui par leurs actions bénévoles participent à la qualité de vie dans notre village.

A tous une belle et heureuse année !

A tous un bon début d'année !

Fabienne Ménager

A handwritten signature in black ink that reads "Fabienne Ménager". The signature is written in a cursive, flowing style.

Entretien et valorisation du village

L'automne a vu la porte de l'Église Saint-Rigomer-Saint-Rémy revenir à sa place après restauration des jets d'eau par l'entreprise de menuiserie bois et patrimoine de Réveillon avec l'accord des Architectes des bâtiments de France. Cette opération est subventionnée à hauteur de 20% par le Département et de 30 % par la DRAC.

La peinture à l'ocre suivra au printemps pour protéger le bois et pour redonner à l'édifice toute sa splendeur.



Au début septembre, l'église et la chapelle ont aussi été l'objet de toute l'attention de quelques bénévoles, passionnés des belles pierres : nous avons vu à l'œuvre Thérèse Huet, Renée Lamarre, Monique Capelli et Odette Lemaître nettoyer avec beaucoup de soin les deux édifices à la suite.... Alain Chamroux et Jean-Claude Tournier n'étaient pas loin pour assurer la logistique... Merci à eux pour ce gros travail !



Les travaux d'entretien se sont poursuivis avec le passage aux plantations d'hiver pour floraison au printemps prochain. Alexandre a réalisé des jardinières pour faire le pourtour du monument aux morts. Il a aussi planté au cimetière toutes les roses trémières que Michaël Feret s'était proposé de semer et d'arroser tant que les plants n'étaient pas assez grands pour les mettre en place.



Les illuminations renouvelées cette année pour cause de fin de contrat ont fait le bonheur d'un certain nombre qui ont exprimé leur contentement. Leur plus grand nombre et une nouvelle répartition ont permis de contenter tout le monde. Le traditionnel sapin a été installé Place Charles de Gaulle ainsi que des décorations de Noël. Le comité des Fêtes a participé en remplaçant sa boîte aux lettres pour le Père-Noël. La chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aydes a aussi été l'objet de décoration pour la fin de l'année : la crèche a été mise en place par Renée Lamarre et Thérèse Huet avec l'aide de quelques enfants du village. C'était la première fois que Madame Lucette Evrard qui nous a quittés voilà un an n'y mettait pas la main. Nous ne l'avons pas oubliée. Des guirlandes lumineuses ornaient l'autel de Marie.



Récompenses du challenge 2022 : « Villes et villages fleuris »

Pour la deuxième année consécutive, notre village a participé au concours départemental et a remporté son 4^{ème} pétale.

La visite du jury s'est soldée par ses observations :

[A supprimer](#)



Plantation du verger des enfants

Le samedi 18 février a eu lieu la plantation de 14 pommiers sur le terrain face à la gare en l'honneur des 14 naissances de 2021. Le verger des enfants a vu le jour. Ces pommiers fournis par l'association des Croqueurs de pommes ont été greffés de variétés régionales : groseille dorée, pattes de loup, belle de boskoop, reinette clochard, reine des reinettes, calville rouge et bouet de Bonnétoble. Ce verger sera aussi un conservatoire de variétés de pommes de notre région. Ils seront suivis depuis le greffon jusqu'à la taille par cette association. Les enfants concernés : Enola, Aliénor, Simon, Kassim, Tahoe, Rose, Léon, Karl, Malo, Diego, Émy, Jules, Romy et Mahé ainsi que tous ceux qui souhaiteront se joindre à la fête, seront rassemblés avec leur famille chaque année à l'occasion de la cueillette dès que les arbres donneront.

Un totem avec le millésime et le prénom des enfants sera bientôt installé pour se souvenir d'une année exceptionnelle à Saint-Rémy-du-Val : 14 naissances, cela ne s'était pas vu depuis longtemps... Merci confinement !



Projets 2023

Ouverture du commerceau 1^{er} semestre

Depuis août de l'année dernière les travaux de démolition et du désamiantage ont démarré, la couverture a suivi.

Le gros œuvre a vu l'agrandissement de l'ouverture à l'arrière, du côté de l'église et de la porte entre la réserve et la surface de vente.

Une dalle a été coulée dans la réserve et l'accès livraison depuis la réserve vers l'extérieur a été mis en place.

Les travaux de plaquiste et de plomberie (gaines de ventilation/chauffage pour la pompe à chaleur) ainsi que l'électricité sont venus ensuite. Un faux plafond a été monté dans la réserve.

Ce projet est financé par les partenaires (État, Région et Département) à plus de 80%. [A supprimer](#)

Nous espérons voir le commerce ouvrir le plus vite possible pour régler la problématique du dépôt de pain dans le même temps.

Nous souhaitons surtout que ce commerce dont on sait qu'il est la tentative de la dernière chance soit pérenne : il ne le sera que si chacun d'entre nous participe à son développement et à son maintien dans de bonnes conditions financières pour son gérant. En choisissant d'orienter le commerce vers des produits locaux, nous avons eu la volonté de le démarquer d'une épicerie traditionnelle afin qu'il trouve une clientèle dans et en dehors de Saint-Rémy-du-Val. C'est aussi à notre échelle, participer à la protection de notre planète en limitant l'impact carbone de ces produits.

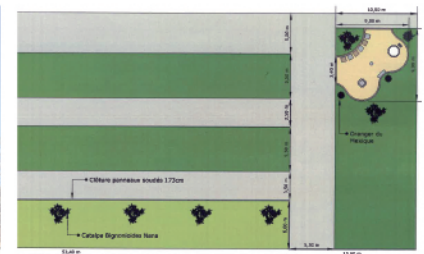


Restauration de la couverture de la Chapelle

Un projet qui n'en était pas un avant qu'il ne s'impose à nous comme une évidence, est celui de la réfection de la couverture et de la toiture de Notre Dame de Toutes Aydes : un budget de 260.000€ couvert à 80% par les subventions va être prévu pour 2023. Les travaux ne pourront peut-être pas avoir lieu en 2023 car les subventions régionale et départementale n'ont pas encore fait l'objet d'une demande.

Aménagement du nouveau cimetière

Prévu en 2022 et reporté en 2023, ce projet évoluera en 3 étapes. D'abord la partie réglementaire : aménagement d'un espace jardin du souvenir, case de colombarium et cave-urne puis aménagement paysager et redimensionnement de l'espace du cimetière avec de nouvelles clôtures et un portail pour lui redonner un caractère plus humain.



Aménagement d'un city stade

Il sera situé sur l'actuel terrain de basket afin de donner un outil en faveur de l'école, des associations qui voudraient l'utiliser et des jeunes de la commune qui auront ainsi un lieu de rassemblement et de distraction. (Subventionné à hauteur de 80% par l'ANS, agence nationale des sports).



Réflexion menée sur le déplacement des containers

Les containers de tri du cimetière qui sont souvent le lieu d'incivilités (les dernières en date ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et une amende de 150€).

Une plate-forme cimentée et un entourage bois seront réalisées.

Achat de la gare

Il entre dans le projet d'aménagement de notre village et dans l'idée de valorisation des lieux. En effet, dès 2020, le Département s'est déplacé pour commencer une étude de l'enfouissement de la rue Aux Bergers, et de la rue Fauche-Noë : ce sera l'occasion de revoir à l'aménagement de la rue aux Bergers et de favoriser les déplacements de piétons et de cyclistes depuis la voie verte jusqu'au centre de la commune voire jusqu'à l'étang. Faire de cette rue, un axe d'entrée dans notre village par les visiteurs nous a paru intéressant. A ce titre, la gare dont l'achat avait été prévu par la mandature précédente, nous intéressait aussi pour en faire une salle associative au rez-de-chaussée et un gîte d'étapes pour les randonneurs... (des bornes de rechargement pourront être prévues pour les vélos mais aussi pour les camping-cars)

A l'horizon 2026, il y aura les travaux de réfection de la Rue Foulard et les travaux d'enfouissement et d'aménagement de la rue Aux Bergers. La volonté sera affirmée de végétaliser pour donner du caractère à notre village mais aussi pour le rendre moins minéral car nous savons l'impact du réchauffement climatique et la nécessité de se préserver de la chaleur l'été...

Ces choix budgétaires montrent notre volonté d'entretenir les infrastructures et le patrimoine de la commune tout en menant à bien des projets plus ambitieux dans le but de cultiver un cadre de vie agréable pour les administrés et les visiteurs avec une volonté marquée d'accueillir de nouvelles familles pour vendre les parcelles du lotissement. Le commerce, le terrain multisport, le cadre de vie seront autant d'atouts pour parvenir à ces fins.

Immobilier

La maison de bourg située au 57 rue Eugène Bouquet a été mise en vente pour nous permettre de concentrer nos efforts économiques sur des projets que nous souhaitons voir finaliser tel que la restauration du logement attenant à Viveco pour pouvoir le mettre à la location. Vous pouvez retrouver l'annonce auprès de l'office notarial CHEVALIER de Mamers. Nous vous rappelons que 14 parcelles sur 17 sont à vendre pour le lotissement des Cytises au prix de 30€/m². Toute personne intéressée peut contacter la mairie pour plus d'informations.

Durant l'automne, la mairie a procédé à l'achat du bâtiment de l'ancienne gare auprès de la SNCF. Cet édifice faisant partie intégrante du patrimoine de la commune, il nous semblait important de le préserver et de le mettre en valeur pour un profit communautaire.

Ses commerçants

Ayant toujours à cœur de communiquer avec ses habitants et de maintenir une dynamique de village épanouissante pour chacun, votre commission communication vous propose cette rubrique dans votre bulletin communal. Cet espace dédié aux entrepreneurs de la commune vous permet de connaître ou reconnaître nos commerçants de proximité. Un lien privilégié pour communiquer sur leurs actualités et resserrer des liens.

L'ARRIERE CUISINE	06 64 73 07 87
MISS COQUETTE	06 63 96 79 70
LE SALON	02 43 34 76 13
Combustible LAUNAY/FILS	02 43 97 75 28
Maçonnerie-Couverture HUBERT/FILS	02 43 33 30 70
Berthault Peinture Sol	06 41 11 59 58
Rénovation-Carrelage HUTEREAU	02 43 97 34 50
Plomberie-Chauffage CHALES	06 19 15 37 38
Garage Automobile	02 43 97 57 00
Bar-Restaurant LA POMME D'OR	02 43 34 28 94

Vous êtes commerçants, entrepreneurs, artisans de St-Rémy-Du-Val ? Vous voulez apparaître dans le prochain numéro du bulletin communal ? Contacter la mairie par mail : mairie-de-saint-remy-du-val@wanadoo.fr avec en objet « Rubrique commerçants bulletin communal » nous vous recontacterons.

Projet Eoliennes

Depuis le début de notre mandature, le conseil municipal a reçu de nombreuses sollicitations pour des projets éoliens. Le dernier en date étant un projet d'envergure sur plusieurs communes du Nord Sarthe. Dans l'optique d'établir de façon définitive notre point de vue sur le sujet, un vote a été organisé lors du dernier conseil municipal. Il a donc été acté, par délibération municipale, le refus de principe de la commune à l'encontre de tout projet éolien présent ou futur. Cette délibération vient s'ajouter à celles des autres communes de la CDC du Maine-Saosnois afin de manifester le mécontentement face au développement exponentiel des éoliennes sur notre territoire.

Ses associations

Commémorations du 11 novembre

Par un temps gris et froid, le rassemblement pour l'hommage aux morts s'est tenu à partir de 11h30. La lecture du message a été suivie de l'appel des morts de la 1ère guerre mondiale et des morts pour la France de cette année... Les conflits tuent encore. Une minute de silence a été respectée et la Marseillaise a résonné. Merci aux représentants des anciens combattants : M. Pierre Rousseau et M. Capelli.

A chaque commémoration au monument aux morts, une pensée va à M. André Évrard.



La CLE des Valois

Nos activités ont été menées à leur terme, notamment la phase deux de la restauration du four à chanvre. Le groupe de bénévoles motivés a réalisé l'ouvrage dans la bonne humeur et l'efficacité.

Les portes bois ont été remplacées par des portes grillagées : ce qui permet de voir la salle de chauffe (en bas) et la salle du haut où était entreposé le chanvre pour le déshydrater.

Les randonnées ont vu une fréquentation variable. A noter une bonne participation à la randonnée de début décembre, dite «Randotéléthon». En effet, un effectif de quarante randonneurs ont parcouru les deux parcours proposés.

Le challenge fleurissement a connu une participation égale aux années précédentes.

La CLE vous présente tous ses vœux en ce début d'année.

Le président : JP Boustière



Four à chanvre, groupe de marcheurs et Mme Gervais



Tennis club valois

La prochaine Assemblée Générale est programmée fin février 2023.

Pour l'adhésion à l'association, vous pouvez prendre contact avec :

Michel VALLEE – Président – Tél : 06 82 88 24 82

Didier BIGOT – Trésorier – Tél : 02 43 33 84 66

Michel FREY – Secrétaire – Tél : 06 34 68 59 32

Le prix de l'adhésion pour l'année 2023 reste inchangé et s'élève à 80 € + 15 € de caution pour les nouveaux adhérents.

Les activités effectives restent : Tennis, Badminton, Tennis de table.

Depuis le début de l'année, vous pouvez retenir le cours de tennis numériquement grâce au logiciel « ballejaune », pour ceux qui ont accepté l'inscription sur le site.

Comité des fêtes

Le 15 octobre dernier était organisé une soirée choucroute où 120 convives environ se sont réunis dans une ambiance incroyable.

Ensuite, le 09 décembre les enfants se sont retrouvés pour un beau spectacle de magie avec la venue du père Noël et pour finir l'année : notre soirée Saint-Sylvestre qui a été un succès.

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Elle vous donne rendez-vous le 03 février à 20h00 pour son assemblée générale.

La Présidente : Caroline Chopin



Généralités Mouvement

De nombreuses manifestations ont eu lieu au second semestre 2022 :

Le 18 août une magnifique promenade et un repas en bateau sur La Mayenne à Château Gontier (53 personnes y ont participé).

Le 1^{er} décembre une sortie a été organisée à Evreux où un repas spectacle de music-hall a été apprécié par 42 personnes.

Un bal et un concours de belote ont aussi rassemblé de nombreuses personnes pour un après-midi.

Tous les mercredis après-midi, 12 à 20 personnes jouent aux cartes à la salle-des-fêtes.

Le repas de Noël a réuni 71 convives pour un moment de convivialité autour d'un repas de qualité préparé par Monsieur Lévêque.

Nos bons vœux pour 2023 ! Venez nous rejoindre !

Le Président : Alain Chamroux



Etat civil

Naissance :

LEBLANC LEBRUN Camélia née le 14/05/2022 à Alençon (Orne)

SAUNIER Lino né le 14/12/2022 à Alençon (Orne)

Mariage :

NOTTER Jérôme et QUONIAM Sandrine le 23/07/2022

GARNY de la RIVIÈRE Jacques et PEYTOU Marie le 25/08/2022

Décès :

Henri HACQUIN le 15 Novembre 2022 à Mamers (Sarthe)

Alexis MÉNAGER le 22 Novembre 2022 à Saint-Rémy-du-Val (Sarthe)

Solange RAGOT veuve GERVAIS le 4 Décembre 2022 à Mamers (Sarthe)

Nous prions les parents de nous excuser si des bébés nés ce semestre ont été oubliés dans la liste ci-dessus. Nous vous demandons d'informer la mairie de ces naissances afin d'en effectuer l'enregistrement sur le registre de l'Etat Civil et la publication dans le prochain bulletin communal.

Informations diverses

Les aides au niveau de la commune

- Aides en faveur des parents d'enfants adhérents à une activité extra-scolaire : Permettre aux enfants de la commune de pratiquer une activité extra-scolaire est une valeur forte pour le conseil municipal. Dans cette optique, une aide est accordée pour les familles qui choisissent de faire adhérer leur enfant à une association sportive ou culturelle. Cette aide d'un montant de 20€ par an et par enfant est versée sous présentation d'un justificatif d'adhésion et d'un RIB directement auprès de la mairie.
- Aides aux accueils des enfants dans les centres de loisirs : Afin d'aider nos concitoyens dans la garde de leurs enfants. La commune octroie une aide financière de 3€ par jour et par enfant participant aux Accueils de Loisirs de Mamers ou de Saint-Paterne. Cette aide peut également être demandée pour la participation à la colonie de vacances de Neufchâtel-en-Saosnois.
- Aides aux voyages scolaires des enfants inscrits dans les établissements du secondaire : Vous pouvez aussi solliciter la mairie pour obtenir une participation aux voyages scolaires pédagogiques organisés par l'établissement scolaire dont dépend votre enfant.



11-13 rue Nicolas Bouvier
35400 SAINT-MALO
FRANCE
00 33 (0)2 99 20 06 13
www.cei-voyage.fr

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo.

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :

Christine EMERY

72650 La Chapelle St Aubin

06.73.10.74.65

emeryc72@gmail.com





AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

90 KV CHAMPFLEUR-COMMERVEIL-MAMERS-REINIERE(ZG.MO-ZMAME)

Portée(s) : 48-47

vont être entrepris sur le territoire de la commune de :
SAINT-RÉMY-DU-VAL

à dater du 23/01/23
jusqu'au 30/06/23

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux ANJOU, à l'entreprise :

FREON
Les Vallées 61270 AUBE
06.10.58.25.23

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf ou directement via le flashcode ci-contre.



En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR ANJOU
Avenue des Fusillés ZI Ecoparc
49400 SAUMUR
Anne BLOUDEAU (02 41 53 26 46)
Fabien PERAT (02 41 53 26 49)
Andréas PINEAU (02 41 53 26 47)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FIBRE POUR TOUS EN SARTHE !

Un choix audacieux du Département, avec le soutien des Communautés de communes, de la Région, de l'État et des fonds structurels européens.

L'objectif de rendre raccordables 100 % du territoire sarthois à fin 2022 est tenu. Plus de 40 % des Sarthois sont déjà connectés au réseau fibre. Pour bénéficier de ce service, il appartient à chacun de souscrire une offre auprès de l'opérateur de son choix. C'est cet opérateur choisi par le client final qui réalisera le raccordement entre le réseau public et l'habitation.

Le réseau déployé par Sarthe Numérique permet en effet de choisir un opérateur tout en conservant la possibilité de changer d'offre ultérieurement. Cet opérateur sera le seul interlocuteur du client durant toute la durée du contrat.

En cas d'interruption de service, le client appelle son opérateur qui doit en tout premier lieu vérifier le bon fonctionnement de ses équipements. Si l'interruption de service est due au réseau, s'est ensuite à l'opérateur du réseau fibre Sartel THD d'intervenir, pour cela il doit être impérativement sollicité par l'opérateur.

Le bon réflexe à avoir en cas de panne : Appeler son opérateur ! Car Sartel THD n'est autorisé à intervenir sur le réseau seulement que s'il est sollicité par l'opérateur du client final.

Pour plus d'informations, un site Internet est à votre disposition www.lafibrearrivechezvous.fr et un numéro vert est également disponible 0 800 800 617.

Le saviez-vous ?

En application de dispositions décidées au niveau national sous le contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes (Arcep), **dès le 1^{er} janvier 2023 les opérateurs commerciaux ne proposeront plus à leurs nouveaux clients de services ADSL.**

Dès lors, il peut être opportun, si vous n'êtes pas encore passés à la fibre optique de le faire dans les prochains mois, afin de renforcer la valeur de votre patrimoine et de faciliter une éventuelle mutation ou un changement de locataire. Le délai de raccordement est habituellement de quelques semaines, cependant pour les points les plus éloignés du territoire ce délai peut être porté à 6 mois.

Pour réaliser le raccordement entre le domaine public et l'habitation, les opérateurs utilisent les infrastructures existantes sur les propriétés privées. Après le passage du technicien de l'opérateur, s'il s'avère qu'une remise à niveau de ces infrastructures est à réaliser, le raccordement final ne pourra être effectué qu'après la prise en charge par le propriétaire de l'exécution des travaux nécessaires sur sa propriété. Mieux vaut donc solliciter sans attendre un opérateur pour le raccordement à la fibre de son habitation !



COMMUNIQUE DE PRESSE

Sarthe, Mercredi 14 avril

« Carbocage » : Un futur plan départemental de gestion durable des haies

Une réunion s'est tenue la semaine dernière, en présence de Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental, François Boussard, Président de la Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du Département, Michel Dauton, Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe et Sarah Colombié, consultante innovation, climat et environnement à la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre un futur plan départemental « CARBOCAGE », avec pour objectif d'accompagner les démarches vertueuses des agriculteurs dans l'entretien de leurs haies bocagères sur notre territoire. Le Département s'inscrit totalement dans cette démarche visant à lutter contre le réchauffement climatique, par la plantation de haies bocagères.

Stocker le carbone par une gestion optimisée des haies

Le bocage, entretenu par les agriculteurs, est un puits de carbone capable de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. **Sans gestion, les haies vieillissent et se dégradent, c'est pourquoi il faut adopter une gestion dynamique et durable de la haie permettant son renouvellement** et ainsi assurer ses fonctions de production de bois, stockage du carbone, habitat pour la biodiversité (faune, flore), filtration de l'eau, limitation de l'érosion et valorisation des paysages.



Le Saviez-Vous ?

Une plantation de haies peut stocker entre 3 et 5 tonnes de carbone au kilomètre, soit 500t sur 15 ans, à l'échelle d'une exploitation !

Une politique départementale bocagère dynamique

Depuis de nombreuses années, le Département encourage déjà la sauvegarde du bocage. La collectivité a récemment élargi son action et propose d'accompagner les agriculteurs, mais aussi les particuliers, les collectivités, les associations et les entreprises dans leur(s) projet(s) autour du bocage.

Les actions proposées sont étendues et ne concernent désormais plus seulement les haies mais aussi les autres éléments du bocage via un accompagnement technique et financier sur la création et la restauration de mares, la plantation d'arbres isolés ou en verger, la plantation de bosquets, la création de têtards et la mise en place de clôtures dans le cas où celle-ci est nécessaire pour protéger l'élément du bocage créé.

Le Saviez-Vous ?

Entre 2015 et 2020, le Département a accompagné la création ou restauration de 97 mares, la plantation de 535 fruitiers, la plantation ou la mise en têtards de 1 482 arbres, la plantation de 3 253 plants en bosquet ainsi que 175 km linéaires de haie.

www.sarthe.fr

Contact presse :

Fanny Diard

+33(0)6 81 76 90 93
+33(0)2 43 54 72 99

fanny.diard@sarthe.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Département crée une action en faveur de la gestion raisonnée de l'eau

Soutien financier pour les systèmes de récupération des eaux de pluie

Grâce à une aide pouvant atteindre 500 €, le Département accompagne les particuliers et les collectivités pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le Département de la Sarthe est confronté à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents ainsi qu'à une augmentation des températures moyennes et une réduction du volume des précipitations estivales. **La collectivité a donc souhaité créer des actions en faveur de la gestion de l'eau, avec notamment la création d'une aide à l'acquisition de réservoirs de récupération d'eau pluviale.** En effet, ces réservoirs permettent de réduire l'impact d'une forte pluie sur le réseau d'évacuation, et ensuite de restituer progressivement cette eau au milieu, à l'arrosage des plantes et ainsi soulager la consommation d'eau puisée, traitée et distribuée.

L'aide à l'acquisition d'un réservoir de récupération d'eau de pluie et du matériel de raccordement représentera environ 30% de la facture, qui sera située entre 100 € et 500 €. Cette aide du Département est destinée aux résidents sarthois, propriétaires ou locataires, de même qu'aux collectivités.

Les projets soutenus doivent être d'une capacité minimale de 1m³ et correspondre à des usages extérieurs et domestiques. Le réservoir doit être opaque et d'une couleur adaptée à son environnement, et acheté dans un magasin en Sarthe. La demande de subvention doit être accompagnée de la facture et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Il faut certifier sur l'honneur qu'il s'agit d'une première installation de réservoir et s'engager à respecter les règlements en vigueur.

Le dossier de demande est téléchargeable sur WWW.SARTHE.FR/SARTHE-DURABLE et sera à retourner au :

Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières Domaniales
Place Aristide Briand – 72000 Le Mans
ou par courriel : celine.jallot@sarthe.fr

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Déchets non dangereux	 ENCOMBRANTS	 BOIS	 DÉBLAIS / GRAVATS	 DÉCHETS VERTS	 CARTONS	 MÉTAUX	 AMEUBLEMENT	 RÉUTILISATION REEMPLOI	 TEXTILES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•		•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•		•
Neufchâtel-en-Saosnois	•	•		•	•				

Déchets dangereux	 DEEE	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DOS)	 LAMPES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•	•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•	
Neufchâtel-en-Saosnois					•			

MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est limitée à 170 personnes en restauration.

La réservation de la salle est effective lorsque le contrat d'engagement est rempli et le chèque de location remis. Nous vous rappelons toutefois qu'une délibération a été prise par votre conseil municipal pour limiter les locations ou prêts durant la période de crise sanitaire.

Manifestations	Commune			Hors Commune		
	Petite salle	Grande salle	Salle entière	Petite salle	Grande salle	Salle entière
Banquets, mariages, bals de société, buffets, lunches (avec utilisation de la vaisselle)	45€00		110€00	90€00		220€00
Vins d'honneur (sans utilisation de la vaisselle). Supplément vaisselle 15€	30€00	40€00	55€00	45€00	55€00	85€00
Concerts, théâtre et manifestations payantes			110€00			170€00
Réunions d'associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	25€00	60€00	
Soirées disco			260€00			400€00
Manifestations pour 1 journée hors week-end						
Avec cuisine			85€00			110€00
Sans cuisine			50€00			75€00

Si ajoutée(s), à toutes manifestations :

Location cuisine Commune	Location cuisine Hors Commune
45€00	80€00
Location chaises rouges Commune	Location chaises rouges Hors Commune
30€00	Pas de location
Suppléments	
Vaisselle cassée 1€55 par unité cassée	
Si chauffage du 15/10 au 30/04 : 30€00	

Une situation urgente ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7 Scan ENEDIS

Mentions légales : Mairie de Saint-Rémy-du-Val. Publication distribuée gratuitement dans tous les foyers de la commune. Siège social et secrétariat : 48, Rue Eugène Bouquet, 72600 Saint-Rémy-du-Val.
Tél : 02.43.97.75.17
Direction de la publication : Fabienne Ménager - Rédaction : Fabienne Ménager, Bérandère Di Dio. Crédits photos et illustrations : Mairie de Saint-Rémy-du-Val.
Création et mise en page : Mairie de Saint-Rémy-du-Val (Michaël Féret) - Impression : Imprimerie AUFFRET-PLESSIS (Mamers) - Dépôt légal : septembre 2022